



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 AVRIL 2017

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@orange.fr

SICECO, MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération du 1er février 2017, adopté une modification de ses Statuts et c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces différentes modifications :

Les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1er janvier 2017.

Les 24 communes du SERT de Plombières-lès-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1er janvier 2017 et sont réparties dans différentes CLE.

D'autre part, 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

Enfin, la dernière modification des Statuts du SICECO du 5 avril 2016 a permis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat et les communautés de communes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1er février 2017 ;

- Approuve l'adhésion des Communautés de communes citées ci-dessus ;

- Autorise le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

FONDS DE CONCOURS

Par délibération du 22 avril 2015, le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge la somme de 18 500 € dans le cadre des travaux effectués par le Conseil Départemental de Côte d'Or pour le renforcement du mur de soutien et la réfection d'un caniveau, sur la RD122 à l'entrée Sud de Morey Saint Denis, au titre de l'installation d'un garde-corps amélioré, modèle « Village ». Le Conseil Municipal décide que le paiement de cette somme au profit du Conseil Départemental de Côte d'Or se fera sous la forme d'un fonds de concours.

GARANTIE D'EMPRUNT VILLEO

Pour l'opération Cœur de Villages qui a permis la création de 9 appartements et le Caveau des Vignerons, l'office d'HLM a contracté un emprunt dont la commune est caution solidaire.

Ce prêt fait partie de tout un ensemble de prêts qui viennent d'être renégo-ciés auprès du Crédit Foncier de France ce qui permet une économie globale de 1 415 673€ dont 19041€ pour Morey.

La commune de Morey Saint Denis autorise, en conséquence le Maire à signer le contrat de prêt ou l'acte de cautionnement en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

ONF, TRAVAUX

Après examen du devis de 3 280 € HT présenté par l'ONF, pour la création d'une plateforme de retournement, parcelle 19, Chemin de Chambœuf, le Conseil Municipal reporte sa décision et souhaite obtenir des précisions quant à l'utilisation de cette plateforme et les dimensions et composition de l'ouvrage afin d'obtenir d'autres devis. Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature de deux permis d'exploiter pour les parcelles 19 et 25.

CLECT

Le conseil communautaire de la communauté de communes de Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges a institué la commission locale des charges transférées (CLECT) et les membres qui la compose doivent être désignés par les Conseils Municipaux de chaque commune, soit 56 membres. Le maire, Gérard TARDY se porte candidat pour la commune.

Après vote à l'unanimité des membres présents, avec 13 voix pour et une abstention, Gérard TARDY est désigné comme membre de la CLECT.

REFACTURATION DE L'EAU AU VOLUCOMPTEUR

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'eau pour les usagers de l'automate de distribution de la Riotte. Une moyenne du prix du mètre cube est définie d'après les 2 dernières factures d'eau : 495 m3 pour la somme de 1 161.45€, soit 2.346€ de prix moyen au m3. A cela s'ajoute l'amortissement du prix HT de l'automate, soit 6.50 € en somme fixe annuelle par clé attribuée, assimilable à un abonnement. Le prix de l'eau pour la locataire de la salle des fêtes est défini de la même façon sur la base des 2 dernières factures d'eau, soit 111 m3 pour la somme de 554.37€ et s'élève à 4,99€ de prix moyen/m3 (assainis. compris).

BUDGET ANNEXE DES PRES BOUFFEAU

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 présente les mêmes chiffres que le compte administratif 2016.

Le Conseil municipal élit pour président de séance Jean-Luc ROSIER, 1er adjoint, afin de débattre du compte administratif 2016 du budget annexe des PRES BOUFFEAU qui se présente comme suit :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement	0.00 €
- Dépenses et Recettes d'investissement	0.00 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir un déficit d'investissement de 41 816.20 €, le solde global d'exécution de l'exercice 2016 présente un déficit d'investissement de 41 816.20 €.

Le Conseil municipal procède au vote du compte administratif alors que le Maire, Gérard TARDY se retire momentanément de l'assemblée. Le compte administratif est approuvé avec 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil municipal prend connaissance et approuve après vote à la majorité des membres présents, avec 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le budget primitif 2017 du budget annexe des PRES BOUFFEAU, comme suit :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement	350 000.00 €
- Dépenses et Recettes d'investissement	391 816.20 €.

Le total des dépenses et des recettes est de 741 816.20 €.

BUDGET ANNEXE DES 4 PIEDS DE POIRIERS

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 présente les mêmes chiffres que le compte administratif 2016.

Le Conseil municipal élit pour président de séance Jean-Luc ROSIER, 1er adjoint, afin de débattre du compte administratif 2016 du budget annexe des 4 PIEDS DE POIRIERS qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	25 000.00 €	Recettes de fonctionnement	0.00 €
- Dépenses d'investissement	0.00 €	Recettes d'investissement	0.00 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir un déficit d'investissement de 52 225.65 €, le solde global d'exécution de l'exercice 2016 présente un déficit d'investissement de 77 225.65 €.

Le Conseil municipal procède au vote du compte administratif alors que le Maire, Gérard TARDY se retire momentanément de l'assemblée. Le compte administratif est approuvé avec 13 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil municipal prend connaissance et approuve après vote à l'unanimité des membres présents, avec 14 voix pour, le budget primitif 2017 du budget annexe des 4 PIEDS DE POIRIERS, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	170 000.00 €	Recettes de fonctionnement	170 000.00 €
- Dépenses d'investissement	222 225.65 €	Recettes d'investissement	222 225.65 €

Le total des dépenses et des recettes est de 392 225.65 €

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la part de Groupama Assurances d'un montant de 50€ correspondant à une participation sur l'achat de matériel sécuritaire.

ATTRIBUTION D'UN JARDIN COMMUNAL

Monsieur Adrien THERRY transmet une demande de location de jardin communal qui est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. L'emplacement lui sera attribué et il s'engage à un entretien régulier du jardin et au paiement de la somme de 26 € annuels.

AMENAGEMENT DE LA RUE DES JARDINS

Le maire fait l'historique des dispositions prises par le Conseil Municipal sur l'aménagement de la rue des Jardins qui suscite aujourd'hui de nombreuses réactions suite aux constructions nouvelles.

Les différents courriers reçus et les réponses apportées par le Maire constituent un dossier consultable en mairie. Outre la décision de faire respecter les engagements des entreprises nouvelles ou anciennes sur l'agencement paysager des constructions, le Conseil Municipal décide d'organiser une réunion des riverains pour définir et mettre en place une amélioration visuelle et fonctionnelle de la rue.

➡ Prochain Conseil Municipal le mercredi 10 mai 2017, 19h.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Puits

Il est rappelé à tous les propriétaires de puits, surtout dans la zone des jardins, l'obligation de sécuriser l'accès afin d'éviter tout accident (enfants, animaux, etc..).

Cérémonie du 8 mai 2017

Cette année, lors de la cérémonie du 8 mai, le Musée Bourguignon de Préservation des Véhicules Militaires installera un camp au Parc de la Combe, visitable le Dimanche 7 mai de 18 à 20h.

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10h au Monument aux Morts, avec l'Harmonie de Gevrey et l'exposition des véhicules militaires.

Usage de l'eau

Sans présumer ni de l'abondance ni de la fréquence des précipitations des prochains mois, il est une chose certaine : la pluviométrie à venir ne participera plus à la reconstitution de la ressource en eau. La nappe souterraine ne s'est pas rechargée depuis **juin 2016** et son niveau n'a pas été **aussi bas depuis 1996**.

Il est donc fort à craindre que des arrêtés préfectoraux de limitation d'usage soient pris prochainement ne permettant plus certaines pratiques comme celles de l'arrosage des espaces verts, des massifs fleuris, des aires de loisirs, des terrains de sports, etc ...

Dans l'objectif de limiter l'usage de l'eau, les plantes vivaces seront aux annuelles, en favorisant les plantes dites couvre-sol. Les espèces locales seront privilégiées aux « exotiques », l'association de plusieurs végétaux au sein d'un même massif sera recherchée, le paillage des massifs est préconisé.

Tour de France

Le jeudi 4 mai 2017, à 19h, en mairie, les membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, et **tous les bénévoles intéressés**, sont invités pour participer aux préparatifs de décoration du village pour le passage du Tour de France, en juillet.